



## Travaux avec devis signé et refus 1, 1/2 mois après

Par **Bizet**, le **26/08/2010** à **17:10**

Bonjour,

J'ai signé un devis du 15 07 10, de travaux d'une durée de 6 mois avec une entreprise de couvreurs qui depuis 1 mois et demi ne répond pas à mes demandes, ni aux 2 téléphones sur lesquels je tombe sur les répondeurs, ni à mes mails.

J'ai des fuites de zingage qui avec la saison des pluies qui arrive vont me poser des infiltrations dans une pièce.

Je l'ai dit sur mon 1er courrier de réponse d'acceptation mais malgré cela on ne me répond pas.

Le 24 08 devant mon insistance un peu nerveuse sur le répondeur, l'épouse de l'artisan m'a appelé enfin pour me dire que son époux ayant des problèmes de santé l'entreprise ne fera pas mon chantier, que son PC est en panne, qu'elle travaille par ailleurs ? Pourtant je sais et vois que les employés continuent de travailler sur des chantiers en ville... Elle se débarrasse de mon chantier qui ne l'intéresse plus ?

Mais moi j'ai signé un devis et je n'ai rien d'écrit de la part du couvreur de son désistement 1 mois ½ après. Comment me couvrir de cet engagement car il me faut au plus vite consulter ailleurs ? J'ai envoyé le 25 08 un courrier avec un papier de désistement à dater et signer, j'ai joins une enveloppe à mon adresse timbrée pour qu'il me soit retourné par retour....mais je pense que l'on ne me le renverra pas. Que dois-je faire pour me libérer ? Lettre recommandée avec AR ? Merci de vos conseils